



Cassation dans une affaire de succession.

Par **Mejors**, le **04/08/2009** à **09:58**

Bonjour,rnrnA la suite de ma plainte contre le notaire chargé d'un dossier d'héritage et après un premier jugement et un jugement en appel, l'avocat de mon opposant s'est pourvu en cassation. rnMon avocat me souhaite plus me représenter. rnJ'ai deux mois (un mois et demi, maintenant) à donner la suite.rnQue dois faire ?rnrnMERCI

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **12:33**

Bonjour,rnrnTrouvez très rapidement un nouvel avocat qui s'occupera de votre affaire. Voyez le greffe du tribunal pour obtenir la liste des avocats spécialisés dans ce domaine.

Par **Mejors**, le **10/08/2009** à **13:00**

Bonjour et Merci,rnrnEn cherchant un avocat, pour ne pas perdre du temps, puis-je m'adresser, tout seul, au Tribunal de Cassation pour accepter, confirmer ou comment dit-on, déjà, enfin être déclarer ma présence pour la suite. rnrnmerci

Par **Tisuisse**, le **10/08/2009** à **13:22**

Cela me semble risqué. En effet, bien que je ne sois pas un spécialiste des procédures, il vous faut être assisté d'un avocat. Le greffe de votre tribunal ou son Bâtonnier, vous aideront dans

la recherche d'un nouvel avocat.